

Décision n° 2026-11 du 6 février 2026
portant nomination de la directrice adjointe par intérim du département gestion intégrée de
patrimoines d'infrastructures et responsable du secteur d'activité réduction des nuisances de la
direction technique infrastructures de transport et matériaux

Le directeur général du Cerema,

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu le décret du 31 mars 2022 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

décide

Article 1

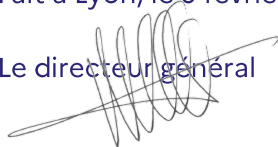
Madame Marie Colin est nommée directrice adjointe par intérim du département gestion intégrée de patrimoines d'infrastructures et responsable du secteur d'activité réduction des nuisances de la direction technique infrastructures de transport et matériaux, à compter du 16 février 2026.

Article 2

La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Lyon, le 6 février 2026

Le directeur général



Pascal Berteaud

Notifiée le 16/02/2026

"Vu pour acceptation"

Le directeur général

– informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Notifié le

Signature de l'intéressée précédée impérativement de la mention manuscrite « Vu pour acceptation »